



Lacropte Infos

n°6 / Déc.2019

Journal Municipal



Moments de vie...



**L'équipe municipale vous invite à la
Cérémonie
des Vœux
Samedi 4 janvier 2020 à 18 h 30
À la Salle des Fêtes**



SOMMAIRE

VIE COMMUNALE.... 3 à 10

Bilan 2019 et perspectives	3
Commémorations des 8 mai et 11 novembre	7
Cérémonie des vœux	8
Chalet du bourg	
Repas des Aînés	9
Repas des bénévoles et Soirée de Noël	10

VIE SOCIALE 11 à 17

Les mises à l'honneur
Les activités associatives :
l'Amicale Laïque, Lacropte au Fil des Passions, Société de Chasse

VOS DROITS/INFOS 18

Maltraitance d'un animal : sanctions

L'ECHO DES REGISTRES 19

Directeur de la publication :
Claudine FAURE
Rédaction :
Commission Communication
Maquette :
Maria CHEVREUX

Impression :

Document imprimé sur papier recyclé
Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce journal.
Les articles sont le fruit d'un travail collectif des élus et des acteurs ; leur choix est de ne pas signer personnellement leur contribution.

MAIRIE DE LACROPTE
Le Bourg
24380 LACROPTE

☎ 05.53.06.72.46
Contact mail :
mairie.lacropte@gmail.com

SITE : www.lacropte.fr

EDITO

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Nous voilà presque arrivés au terme de nos responsabilités communales de ce mandat.

Des modifications importantes se sont superposées durant ces années. La vie de notre commune a poursuivi sa route parfois frustrée par les délais incompressibles liés aux exigences administratives.

Des travaux restent à réaliser, dictés par des obligations de contrôles, de conformités, d'adaptations...

Des projets restent à terminer, comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes.

Notre conseil Municipal s'est attaché à demeurer réactif aux problèmes et aux besoins qui émaillent la vie de notre population, dans un climat de respect, de sérénité et avec plaisir.

Pour ma part, je tiens à remercier toutes les personnes qui nous apportent compétences et aides pour des actions ou travaux ponctuels ; cela contribue à la maîtrise des dépenses.

Tous mes remerciements également à nos associations communales et à toutes les initiatives particulières qui participent à faire vivre et reconnaître notre collectivité. Elles sont le reflet du dynamisme de notre commune et amènent du bien-être autour d'elles.

Un grand merci aussi au conseil municipal et à nos agents communaux qui se joignent à moi pour **vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.**

Nous espérons avoir le plaisir de vous retrouver à la **salle des fêtes** pour les derniers **vœux communaux** de notre mandat

le samedi 4 janvier 2020 à 18 heures 30.

Claudine FAURE



Sur le plan communal :

Petite salle culturelle et sportive « le vestiaire » :

Les travaux sont commencés ; le chantier devrait être terminé avant l'été 2020. Ce lieu viendra compléter notre parcours santé et permettra des manifestations plus restreintes dans un lieu adapté au nombre de participants.

Salle des fêtes :

Les travaux vont pouvoir être réalisés, le bureau d'étude est choisi. Les appels d'offres pour les entreprises vont paraître en début d'année et, nous l'espérons, les travaux en suivant.

Tous ces travaux, prévus depuis plusieurs mois, peuvent paraître longs à démarrer. Toutefois, dans le cadre d'une bonne gestion communale, **il est très important de boucler au préalable un plan de financement et attendre les arrêtés d'attribution des subventions avant de commencer le ou les chantiers.** Un emprunt sera réalisé pour la salle des fêtes. Nous étudions les meilleures propositions des banques.

Stade multisports :

Implanté en décembre 2018, il donne une totale satisfaction à nos jeunes et moins jeunes ; ce lieu permet à notre population et à celle des communes environnantes de se retrouver. Objectif réussi ! c'était le but de cette réalisation.



Le Chalet :

La rénovation est terminée. Il est **loué depuis février 2019**. Nous avons le plaisir d'y accueillir Christelle et Pascale très impliquées dans les associations et appréciées de tous.

Voirie :

Nous poursuivons la rénovation de nos chemins du mieux que nous pouvons et ceci grâce à l'aide de nos bénévoles, que nous remercions vivement. Nous savons que ce n'est pas parfait ; il y a beaucoup à faire avec aucune subvention d'attribuée. Nous avons également refait à neuf le chemin du Petit Claud et terminé la route de La Douze.

L'adressage :

Nous avons nommé tous les chemins et routes de la commune les panneaux seront posés courant de l'année 2020.

Le Cimetière :

Comme vous avez pu le voir sur place ou le lire sur nos précédents bulletins municipaux, nous avons lancé **une procédure de reprise des concessions qui arrive à son terme légal.** Un appel d'offre pour les travaux de restructuration va être lancé.

ATTENTION : la mairie ne dispose d'aucun registre. Nous attirons l'attention de ceux d'entre vous qui ont une concession ; **vous n'êtes titulaire d'aucun titre de propriété.** Aussi, afin de régulariser votre situation, **vous devez venir à la mairie sur rendez-vous préalable ; un titre de régularisation vous sera remis avec le numéro de votre concession familiale.**

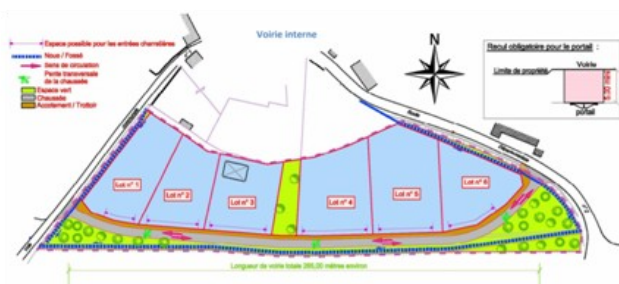
Si vous connaissez des noms des familles inhumées, non identifiées et dont la concession est en cours de

reprise, n'hésitez pas à nous en faire part. Il existe quelques tombes marquées ou ayant été marquées (panneaux retirés) anonymes ; faute de connaître les héritiers, ces tombes seront reprises et mises à disposition à la vente pour les futurs demandeurs.

Téléphonie Numérique :

Notre réseau téléphonique mobile devrait s'améliorer. **Deux pylônes-relais vont être installés sur la commune en 2020.**

Lotissement « LES FARGES » - dans le bourg, au pied de l'église :



Le projet vient de nous être livré par le géomètre ; **6 maisons pourront être construites.**

Surface des lots : de 1246 m² à 1943 m²

Des parcelles peuvent d'ores et déjà être retenues. Les travaux de viabilisation vont commencer dans les mois prochains.



Informations et plans disponibles en Mairie.

Les finances :

Lors de notre élection, après avoir pris connaissance de l'état de nos finances, **nous avons fait le choix d'étaler nos dettes** jusqu'en 2039.

Cela peut paraître loin et long. Mais, aujourd'hui, nous sommes sûrs que c'était la bonne solution. Nous remboursons environ 57000 € par an, et aucune compensation en face : c'est très ennuyeux, mais grâce à notre gestion très stricte et aux diverses subventions obtenues nous y arrivons. Chaque année apporte un peu plus de stabilité. Notre budget est équilibré et permet des investissements continus pour apporter des équipements à la commune et préparer l'avenir. Malgré tout cela, il est important de souligner, que **les impôts de notre commune, sont plus bas que la moyenne des communes de la même strate.**

Bénévoles :

Si nous avons pu faire les travaux des chemins, du chalet avec son parc, c'est grâce à nos bénévoles actifs et retraités. Ils ont mis leur savoir-faire à profit et ont réalisé un excellent travail.

L'entretien de la Fontaine du Ronlet réalisé par Christophe Duvalet et Kévin Maury permet aux promeneurs de bénéficier d'un espace agréable.

Nous remercions vivement tous les bénévoles pour leurs services et travail dont le fruit profite à l'ensemble des habitants de la commune.

Le Grand Périgueux :

Depuis 2017, nous avons intégré le Grand Périgueux dont relèvent les compétences ou travaux suivants :

Containers / Bornes déchets :

Comme vous avez pu vous en apercevoir, les containers poubelles semi-enterrées ont été installés depuis quelques mois ; L'implantation des 7 sites a été décidée par un technicien du SMD3. Ces emplacements ont été mis à disposition par les propriétaires respectifs et ont fait l'objet d'une convention signée par chacun avec le Grand Périgueux. Tous ont accepté de céder le terrain nécessaire sans aucune difficulté ; ce qui a permis une réalisation rapide des travaux. Nous tenons à les en remercier vivement.

PLUI :

La procédure de révision du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est close.**

Il a été réalisé par le Grand Périgueux sous le contrôle d'un bureau d'études. Pour notre part, nous avons dans un premier temps fait remonter toutes les propositions de terrains à bâtir que vous nous aviez fait parvenir.

Très vite, nous avons compris que peu seraient retenues ; les divers contrôles départementaux et régionaux ont grignoté nos demandes.

Comme pour l'ensemble des communes du Grand Périgueux, un commissaire enquêteur a tenu une permanence à Lacropte pour écouter vos demandes.

Mais cela n'a entraîné que peu ou pas de changement ; ce qui avait été décidé par le bureau d'études est resté en l'état.

Les seules possibilités de constructions seront situées autour du bourg, un peu au «Petit Paradis» et à « la Saute ».

Depuis le vote de ce PLUI 2019 le 19 décembre, **les terrains à bâtir figurant dans l'ancien PLUI du pays Vernois ne sont plus constructibles.** Il est important de préciser que cette situation est identique sur toutes les communes.

Le complexe Rural :

Je vous ai déjà informés du projet

d'agrandissement du restaurant « **Le Café Gourmand** » par la rénovation de la maison attenante, à l'arrière. Après une étude de faisabilité, il s'est avéré que pour diverses raisons, la rénovation n'était pas une solution satisfaisante.

Les services ont donc préconisé la démolition de la maison et de bâtir une salle de restauration avec terrasse. La procédure et études ont pris beaucoup de temps ; Clémence et Vincent s'impatientent. Ce qui est très compréhensible car ils refusent très souvent des clients par manque de place. D'après les dernières informations, le permis de construire est prêt à être déposé. Nous avons espoir que les travaux soient réalisés en 2020.

Le Maire

De nombreuses informations sont aussi disponibles sur notre site Internet : www.lacropte.fr

Toutes les délibérations et budgets sont consultables en Mairie. Vous pouvez aussi nous joindre par mail : mairie.lacropte@gmail.com

INFOS...

AVIS AUX UTILISATEURS

SALLE DES FETES

**Fermeture
d'avril à juin 2020
pour la réalisation des
travaux de rénovation**

ELECTIONS MUNICIPALES de MARS 2020

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale pour pouvoir voter.

Nouveau : Inscription possible jusqu'au 7 février 2020.

Possibilité de s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

Adressage

DE QUOI S'AGIT ? Où en sommes nous ?

PLACE DE
LA MAIRIE

L'adressage consiste à :

- Répertorier les voies ouvertes à la circulation publique de la commune
- Dénommer les voies non encore dénommées
- Procéder à la numérotation des habitations

Cette opération qui se met en place progressivement sur tout le territoire national a pour but de rendre chaque habitation accessible plus facilement et plus rapidement dans le but de favoriser :

- Les secours (Pompiers, Gendarmerie, ambulance...)
- L'accès aux services de soins (médecin, infirmière, kiné...)
- L'accès aux services à domicile (aide-ménagère, portage de repas...)
- L'accès aux entreprises (EDF, Télécoms, fournisseur réseau d'eau, Artisans divers...)
- L'accès aux livreurs et à la poste
- L'accès à vos amis et famille
- La géolocalisation

Concrètement, la commission municipale a travaillé dans un premier temps sur le recensement des voies et des habitations, a dressé les fichiers nécessaires à la communication auprès des administrations, a présenté au conseil municipal des propositions de dénominations afin que celui-ci délibère ainsi qu'un chiffrage financier.

Choix des dénominations

Ce choix a reposé sur différentes approches : des dénominations antérieures, cadastrales, appelant à la mémoire des anciens, aux métiers anciens liés à l'histoire de la commune ou encore des dénominations « créatives et bucoliques ».

Choix des numérotations

Nous avons choisi l'un des deux modes de numérotations conformément au cahier des charges, à savoir la **numérotation métrique** : pratique, applicable hors des agglomérations lorsque l'habitat est plus diffus, afin de pouvoir numéroter facilement toutes nouvelles habitations qui serait improbable en utilisant la méthode sérielle ; le mode à retenir consiste à attribuer un numéro correspondant à la distance entre la maison et zéro depuis le début de la voie (rue). **Il est important de préciser que les lieux-dits ne changent pas et qu'il n'est pas possible de dénommer les voies des noms des lieux-dits existants.**

Nous avons retenu la **numérotation métrique particulièrement adaptée** pour les « extérieurs » en capacité de se développer, là encore dans un avenir proche ou plus lointain, car nous nous devons de faire une gestion s'inscrivant dans le temps.

La pose des plaques est programmée courant 2020.

Chaque foyer en sera avisé et sera destinataire des informations utiles.

15 et 22 mars 2020 : Prochaines élections municipales

De nouvelles modalités
d'inscription sur les listes
électorales...

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). **Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.**

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, **il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin).

La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la **mise en place du répertoire électoral unique**, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le **site service-public.fr**

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

● EN MAIRIE
● PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
● PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

Nouveau recensement de la population

Ce sera du 16 janvier au 22 février 2020

Le recensement, à quoi ça sert ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune.

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Comment ça marche ?

David TEILLET – agent municipal – sera l'agent recenseur sur Lacropte.

Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données ! Merci de réserver le meilleur accueil l'agent recenseur qui se déplacera chez vous !

Attention : Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

Se recenser par internet : pensez-y !

Gains de temps, écologique et économique, facilité... répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

Par internet, comment ça marche ?

Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site

le-recensement-et-moi.fr

- Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur.

- Ensuite, cliquez sur "Accéder au questionnaire en ligne" et remplissez le questionnaire en vous laissant guider.

N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne

L'agent recenseur **vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer.** Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer.

Confidentialité : Soyez rassuré.e

Seuls les trois acteurs principaux du recensement : l'agent recenseur, le coordonnateur et le superviseur INSEE ont accès aux questionnaires complétés. Aucune autre personne en mairie ne peut y avoir accès, même le maire, s'il n'est pas coordonnateur, n'a pas accès aux documents.

COMMEMORATIONS

Des 8 MAI et 11 NOVEMBRE

Le 8 mai est jour férié en France. En a-t-il toujours été ainsi ? Que célèbre-t-on à cette occasion ?



8 MAI 1945 : FIN DE LA GUERRE EN EUROPE

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en

février 1945. Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred Jodl - chef d'état-major de la Wehrmacht - signe à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.

LE 8 MAI : UN JOUR FÉRIÉ AUX MULTIPLES REBONDISSEMENTS

Si les Français ne travaillent pas le 8 mai, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1946, la commémoration de la victoire à cette date est instaurée par une loi, mais à condition que ce jour-là soit un dimanche.

Autrement, la Libération sera célébrée le premier dimanche qui suivra le 8 mai.

Quelques années plus tard, en 1953, le 8 mai est déclaré jour férié à la demande des anciens déportés et résistants. Mais les parlementaires de la Ve République reviennent sur cette décision en 1959, et choisissent le deuxième dimanche de mai. En 1968, on instaure à nouveau le 8 mai comme date de commémoration, mais ce jour reste travaillé.

Sept ans plus tard, en 1975, le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une "Journée de l'Europe", afin de marquer la réconciliation franco-allemande.

Ultime changement en 1981 : le 8 mai est finalement déclaré jour férié, en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.

Depuis, le rituel veut que chaque 8 mai, le président de la République passe en revue les troupes place de l'Étoile, ravive la flamme du tombeau du Soldat inconnu et dépose une gerbe.

Chaque commune honore ses combattants par le dépôt d'une gerbe au pied du monument aux morts.

Le 11 novembre 2019 à Lacropte



Photo P.Truchassout

Le défilé ouvert par les enfants et les portedrapeaux s'est arrêté au monuments aux Morts.

Un moment de recueillement pour rappeler le sacrifice et le courage des combattants de cette guerre et de ceux, trop nombreux, qui n'en revinrent pas.

Lecture faite des noms des combattants, Mme Le Maire a déposé une gerbe enrubannée de tricolore au pied des plaques du souvenir.

Le recueillement a ensuite laissé place aux échanges de la population autour du pot de l'amitié.

Le même jour à Cendrieux...

Remise de médailles à trois anciens combattants en Algérie à l'occasion du repas de l'association AC -PG-CATM - TOE

Ont été décorés de la croix du combattant (de droite à gauche) :



Photo P.Truchassout

**CHEVREUX
Henri**

Lacropte
Décoration remise par
Patrick GUILLEMET
Maire de St Michel de
Villadeix

**DELTEIL
Jeannot**
Cendrieux

**GRELLETY
René**
Beauregard et
Bassac

CEREMONIE DES VŒUX à LACROPTÉ

Samedi 5 janvier 2019

La population de Lacropte était venue nombreuse pour assister à la traditionnelle cérémonie des vœux. C'est en présence de



Photo : B Vasseur

Thierry NARDOU, Jacques AUZOU, Marie BELOMBO, Thierry CYPierre, Raymond CACAN, Jean-François LARENAUDIE, des maires et élus des communes voisines, que Claudine FAURE entourée de ses conseillers municipaux a souhaité la bienvenue aux habitants et fait un retracé des événements de l'année et les perspectives pour 2019.

Pour clôturer cette rencontre, chacun a été invité à partager le pot de l'amitié autour d'un buffet confectionné et offert par les élus.



RETROUVONS - NOUS

pour fêter 2020 !

**Rendez-vous à la salle des Fêtes le
SAMEDI 4 JANVIER 2020 à 18 h 30**

**« Le jour du Nouvel An est une porte
Une nouvelle chance en quelque sorte
Ouvrons nos cœurs et nos demeures
Pour y laisser entrer le bonheur... »**

MEILLEURS VŒUX !

CHALET dans le bourg Une rénovation d'entraide collective...

La municipalité a acquis un chalet en bois, situé à quelques mètres de l'école.

Cette bâtisse, peu énergivore, a été transformée en un lieu d'habitation agréable et lumineux.

Sous la houlette de Thierry Dufraix, adjoint au maire, bénévoles et artisans ont retroussé leurs manches pour rénover le lieu qui n'a pas tardé à trouver preneurs.

Les locataires, séduites par le bâtiment et sa



Photo : B Vasseur

situation à faible distance de leur lieu de travail, ont été accueillies à bras ouverts.

Pascale est sage-femme à domicile tandis que Christelle est en formation d'aide à domicile.

C'est donc en présence de Claudine Faure, de conseillers et de l'équipe qui a mis la main à la pâte, que la pendaison de crémaillère s'est faite le samedi 13 avril en l'honneur de ces nouvelles habitantes.

Depuis, Pascale et Christelle s'investissent dans la vie sociale et associative de la commune.

Une intégration réussie pour le plaisir de tous.

Merci à tous pour cette belle réussite collective.

AVIS... AVIS... AVIS... AVIS... AVIS...

**Vous habitez la commune et vous êtes
artisan, commerçant, auto-
entrepreneur, prestataire de services...**

**Vous souhaitez vous faire connaître,
signalez-vous à la Mairie pour figurer
sur le site de la commune.**

LES AINES ETAIENT AU RENDEZ-VOUS

Repas en leur honneur, dans la bonne humeur !



Photo P.Truchassout

Dimanche 24 mars 2019, pour la cinquième année consécutive, près de 100 personnes avaient répondu à l'invitation de la municipalité pour partager le traditionnel repas des aînés.

C'est autour de tables à la décoration champêtre (réalisée par Jérôme et Fabienne Ladeuil, comme habituellement), de bon aloi pour fêter le printemps, que les convives ont pu apprécier le repas concocté par des élus et des bénévoles.

La convivialité et la bonne humeur étaient de mise ; les participants n'ont pas boudé leur plaisir de se revoir et d'échanger des souvenirs.

Claudine Faure a rappelé combien il était important de partager un tel moment avec les anciens, qui sont « les racines du village ».



L'équipe en cuisine aidée des petites mains...



Les doyens, ravis de se retrouver...



LE REPAS DES BENEVOLES

Place aux moules-frites !



Le 23 novembre, Jean-Luc Bernard, notre cuisinier en chef a relevé le défi, entouré de



Sandrine, de Michel Mistral et Guy Bashford...

sans oublier les petites-mains...

Josette, Marie-Jeanne, Fabienne, Nicole, Maria, devenues spécialistes dans le nettoyage des moules... pour 80 personnes !

Ouf ! Ça valait le coup...Elles étaient très bonnes...

Ce repas est l'occasion d'accueillir les bénévoles qui apportent leur aide et soutien au développement et à la dynamique de la vie communale dans divers domaines (bibliothèque, entretien de la voirie, des espaces verts, du petit patrimoine, installation des décorations de



Noël, actions associatives,...). Un grand merci pour votre implication...

Merci à Thierry et à Mathieu d'avoir assuré l'ambiance musicale pour le plaisir des danseurs.

Vous souhaitez apporter votre contribution, contactez la mairie ou les associations.



EN ATTENDANT NOEL...

Retrouvons-nous...

La rencontre en soirée proposée en 2018 avait remporté un vrai succès réunissant de nombreux petits et grands enfants.

C'est donc tout naturellement, que



l'équipe municipale et les associations ont réitéré l'invitation, le 20 décembre 2019.

L'occasion de partager un moment convivial de partage autour d'un vin ou chocolat chaud et de déguster quelques friandises... en attendant la venue du Père Noël, pour le plaisir de tous !

Noël, un peu avant l'heure...

Certains chanceux se sont vus attribuer les jolis lots mis en jeu par la tombola. Avant de repartir, un petit



tour par l'église pour y admirer la traditionnelle crèche de Noël mise en place par les bénévoles.

Merci à tous d'être venus partager cette parenthèse festive et bienveillante.



65 jeunes Périgourdins s'illustrent au concours Un des meilleurs apprentis de France le 27 mai à la Préfecture Anaïs et Emma de Lacropte ont reçu la médaille de Bronze en esthétique

Le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » (MAF) est organisé tous les ans par la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France (SNMOF). Il est ouvert à toute personne inscrite en cycle de formation professionnelle dont la spécialité est inscrite au concours et ayant au maximum 21 ans dans l'année du concours.

(extrait Sud-ouest)

Emma BLONDEL

Le 27 mai 2019, dans les magnifiques salons de la préfecture de Périgueux, en présence de Monsieur Le Préfet et Madame Le Maire Claudine Faure, Emma a reçu la médaille de bronze départementale des meilleurs apprentis de France pour la section esthétique.



La soirée s'est achevée par un buffet concocté de mignardises.

Emma est actuellement en terminal esthétique cosmétique parfumerie au lycée Saint Joseph de Périgueux.

Pour le moment Emma ne sait pas si elle rentre dans la vie active en fin d'année ou continue sa scolarité afin d'obtenir un BTS

**Félicitations à ces jeunes talents !
Nous leur souhaitons un bel avenir professionnel.**

Anaïs DUFRAIX



A 17 ans et demi, elle peut arborer fièrement la médaille de bronze accrochée au ruban tricolore bleu blanc et rouge qui lui a été remise le 27 mai dernier. « Cette récompense sera un plus à mettre sur mon CV lorsque je chercherai un emploi ». Élève au lycée Saint-Joseph à Périgueux où elle

prépare un bac pro esthétique – cosmétique – parfumerie en trois ans, elle a décidé de s'inscrire avec quelques amies au concours départemental pour se tester. Le concours a consisté en une épreuve pratique pendant trois heures sur un modèle choisi parmi ses camarades de classe. Passionnée, Anaïs espère travailler d'abord comme salariée dans un institut. « Mon rêve est d'ouvrir mon propre institut de beauté, à Périgueux de préférence. » Les massages sont sa discipline préférée pour le bien-être qu'ils apportent : « Je parviens à soulager les gens de leurs tensions que je ressens moi-même. C'est étonnant, mais masser les autres m'apporte du bien être et de la détente. » Anaïs a été reçue au CAP en juin dernier. Elle passera son bac pro à l'issue de la terminale. Souhaitons-lui bonne chance dans son parcours professionnel futur.

TENNIS

2 compétiteurs dans la famille Lebriat

Yan (12 ans) et Ronan (14 ans)



2019 va clore une belle saison tennistique pour les frères Lebriat, Yan et Ronan.

Grâce aux entraînements dans leurs clubs respectifs (le CA Brive pour Ronan, TC Saint Astier pour Yan) et sur le terrain de Lacropte à la belle saison, ils se sont illustrés dans de nombreuses compétitions jeunes de Dordogne ou des départements voisins.

Ronan a obtenu de belles victoires, cette année, à Aurillac, Argenton sur Creuse et dans les deux grands clubs de Poitiers, Valvert et le stade Poitevin.

Il a aussi décroché le **titre de champion de Corrèze dans sa catégorie d'âge des 13/14 ans**.

Yan a, lui aussi, connu la réussite : victorieux à Cahors et à Caussade. Il a, aussi, dignement représenté la Dordogne lors des championnats régionaux par équipe (11/12 ans) de la Nouvelle Aquitaine : Saint Astier ayant été le seul club du département qualifié dans cette catégorie d'âge.

Et cette année, grâce à l'installation du citypark, les deux garçons ont pu prolonger les entraînements avec des parties de basket et de foot !

Bravo à ces jeunes espoirs !

Un nouveau food truck sillonne les communes du Périgord Blanc : "Ze Pizz to be" !

A l'intérieur du camion, **Guillaume Beudet** souhaite sublimer ses pizzas avec des produits 100% périgourdins.

Boulangier de formation, il a choisi début octobre de laisser la pâte à pain de côté pour la pâte à



pizza. Après avoir travaillé en Gironde et en Savoie, ce jeune périgourdin originaire de Champcevinel, sillonne le Périgord Blanc avec son camion **Ze pizz to be**.

Retrouvez-le à Lacropte, tous les jeudis soirs à partir de 18 h sur le parking de l'église.



Bibliothèque...

S'évader, se détendre avec un bon livre...

Profitez de l'accueil de Sylvie Dauriac pour faire votre choix :

Tous les jeudis de 14h30 à 17h

Les 1er et 3ème samedi du mois

De 9h30 à 11h30

Merci Sylvie !



AMICALE LAIQUE

Des animations pour tous...

La Fête est un moment phare !

C'est avec une nouvelle équipe que l'Amicale Laïque a organisé depuis Mars/Avril ses manifestations.

Vendredi 24 mai

1ère Fête des voisins du bourg. Près de 70 personnes du bourg se sont retrouvées pour un moment festif et un bon repas partagé où chacun avait amené salade ou dessert.



26/27/28 Juillet : Fête du village

Malgré un temps maussade et quelques petits désagréments, ce fut une première pour le nouveau bureau, et une réussite.

- **vendredi soir, le repas champêtre** élaboré par Vincent et son équipe fut très apprécié par les 150 convives.

- **Samedi après midi**, sous les averses, le **concours de mini foot** a attiré 5 équipes de jeunes joueurs. Bravo pour leur courage.

- **Samedi soir**, le **repas** a connu un beau succès avec **145 couverts** servis dans une ambiance festive

MERCI à Vincent et son équipe pour leur implication.

Le vide grenier a attiré beaucoup de monde avec une trentaine d'exposants.

Des manèges et des stands ont ravi petits et grands.



La pétanque organisée le dimanche a réuni 27 équipes.

Et en clôture de ce week-end très animé, nous avons pu apprécier un **beau feu d'artifice offert par la Municipalité.**

Je remercie très vivement Monsieur Yves TALOU pour son aide précieuse à l'organisation de la pétanque.

Loto du 11 Octobre

Soirée réussie avec environ 140 participants.

Notre prochaine manifestation sera le **réveillon du nouvel an.**

L'organisation de ces manifestations demande du temps et un gros travail. Aussi, toutes les personnes désireuses de nous rejoindre sont les bienvenues.

Je tiens également à remercier Madame Le Maire et son Conseil Municipal pour leurs soutien et conseils, afin que la nouvelle équipe soit opérationnelle dans les temps malgré un « passage de flambeau » tardif.

Je remercie tous les bénévoles des deux



associations pour leur implication et leur dévouement, ainsi que les membres du bureau, qui nous ont permis de réaliser ces manifestations.

Le bureau de l'Amicale Laïque se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour 2020.

**La Présidente
Solange CHORT**





LACROPTÉ AU FIL DES PASSIONS

Le crépuscule de 2019 pointe à l'horizon, les fêtes de fin d'année approchent, et comme de tradition l'heure est aux bilans...

Pour notre association, 2019 sera une année particulière avec l'organisation de sa **seconde édition**



de la fête de la Vannerie et de l'Artisanat d'Art le 23 juin et pour la première fois, l'organisation d'une soirée culturelle autour de la langue Occitane le 27 septembre.

Nous l'avions voulue plus fleurie, plus festive et plus attractive, après un travail acharné de tous, il semble que les résultats étaient à la hauteur, en tous cas, à l'unisson tous les commentaires convergent !



D'abord les vanniers (osier et châtaignier) étaient nombreux à avoir répondu présents et parmi lesquels nos artistes locaux (Françoise, Marc, Christian, Philippe et François), ont présenté leurs créations qui n'ont pas manqué de séduire un public venu toujours plus nombreux en connaisseur.

Certains vanniers, venus parfois de très loin, ont d'ores et déjà réservé pour l'édition de 2021 tant ils ont trouvé l'ambiance chaleureuse et les affaires intéressantes !

Une journée formation s'est déroulée le samedi précédent à l'école. De nombreux stagiaires étaient présents autour de Sonia MAUPAS pour apprendre les rudiments de la vannerie osier, et créer chacun, une magnifique niche à oiseaux.



La fête, c'était aussi de très nombreux créateurs d'Art (plus d'une trentaine), venus présenter leur savoir-faire, aussi riche de créativité que de diversité et surtout sublimé par un très beau soleil de circonstance.

Le temps d'une journée, notre Eglise a offert son



espace au club Bonzaï animé par Bruno FAURE. Les visiteurs se souviendront longtemps de cette magnifique exposition dans ce lieu si chargé de notre histoire et agrémenté d'une lumière quasi divine...

Un Merci tout particulier à celles et ceux qui ont participé à cette journée en présentant pour les uns de vieux tracteurs, pour d'autres des voitures anciennes. L'exposition sur le parking de la salle des



fêtes a été un véritable succès. Ces joyaux rutilants ont vraiment fait des regards heureux !

Il convient de féliciter également notre **club peinture** pour la très belle exposition dans la salle des Associations à laquelle s'étaient joints de nombreux artistes extérieurs à notre commune, un grand merci à chacun d'eux. Les œuvres présentées étaient tout simplement sublimes...

Enfin, l'association a souhaité proposer un **repas « Périgourdin »** à midi. En cuisine, Vincent KINE (Café Gourmand), a réalisé un menu très attractif et surtout très apprécié puisque plus de **160 personnes ont répondu présentes !** Merci à lui et merci également à l'**animation Occitane**



suivie de la prestation très applaudie de Marie Antoinette FARGEOT ! Plus que des mots, il y a eu du travail de décoration, d'aménagement du bourg, de service à table, de **reportage aérien**, etc. etc.



Photo J.Luc Baumann

Rien n'aurait été possible sans le soutien de nos mécènes (Pasquet, Périgord Fruits, Mairie, Conseil Départemental, Crédit Agricole et Grand Périgueux) et surtout l'aide de nos adhérents venus spontanément très nombreux. Les citer serait trop long, nous pensons bien à eux, qu'ils soient chaleureusement remerciés !

Cette journée restera assurément dans nos mémoires et s'en féliciter c'est déjà évoquer et surtout commencer à préparer 2021 !



La rentrée c'était aussi la très belle **soirée Occitane du 27 septembre**, animée par Jean Louis L'EVEQUE, Président de l'Institut d'Etudes Occitanes du Périgord. Merci à Marie Laure, au **club Occitan** et au Bureau de l'avoir organisé, ceux qui ont participé ont connu un de ces instants rares où la parole nous transporte à travers les moments riches et intenses de notre histoire. Nous continuerons à vous offrir des soirées comme celle-ci. (suite page suivante)

LACROPTE AU FIL DES PASSIONS

Suite...

L'Association en 2019, c'est aussi nos clubs (séniors, Marche, Yoga, Qi-Gong, Peinture, Danse et Patrimoine), qui ont fonctionné tout au long de l'année pour le plus grand plaisir de nos adhérents. Une mention particulière pour le club « Marche » qui a organisé une très belle sortie d'été à Cauterets.

Hélas les cours de danse Latine ont dû cesser à la rentrée, la salle est désormais libre pour de nouveaux projets !



Pour conclure cette année 2019, souhaitons que l'esprit associatif, synonyme d'échanges, d'ouverture et de partage se développe encore et encore dans notre commune.

Félicitons-nous du bon esprit entre les associations, remercions infiniment les animateurs de chaque club pour leur générosité, les bénévoles toujours présents et l'action toujours bienveillante de notre Mairie.

Toute notre Association souhaite du fond du cœur, à chacune et à chacun d'entre vous et autour de vous ceux qui vous sont chers, de très belles fêtes de fin d'année, de la santé et pleins de moments heureux pour 2020 !

Alain CELERIER - Président

AGENDA ASSOCIATIF 2020

Dates à retenir...

AMICALE LAIQUE

→ **Samedi 22 Février**
Concours de Belote

→ **Samedi 16 Mai**
Soirée GOSPEL dans l'église

→ **24/25/26 Juillet**
Fête de Lacropte et Brocante

→ **Samedi 10 Octobre**
Repas Portugais

→ **En Novembre**
Loto (date à préciser)

Une animation commune avec l'association LACROPTE AU FIL DES PASSIONS pourrait voir le jour.

LACROPTE

AU FIL DES PASSIONS

→ **Dimanche 16 Février**
Après-midi du RIRE avec Jean Pierre DUPIN, comédien et humoriste
(modalités précisées lors de l'affichage)

→ **Samedi 20 juin**
Repas des Vanniers avec sa braderie
(modalité précisées lors de l'affichage)

→ **Samedi 12 septembre**
Concert classique dans notre Eglise de LACROPTE
(Soirée CHOPIN -modalités précisées lors de l'affichage)

**PLANNING DES ACTIVITES
ASSOCIATION
« LACROPTTE AU FIL DES PASSIONS »
JANVIER à JUIN 2020**

CLUB "MARCHE" (Jean Louis Bonnet - Christiane CREPIN)

06 44 80 82 97 - 06 03 33 49 09

		DEPART	ARRIVEE
04-janv	14H00	Lacropte	Bourboule ? Journiac
18-janv	14H00	Lacropte	Marsaneix
01-févr	14H00	Lacropte	St Cernin de Rouffignac
15-févr	14H00	Lacropte	Audrix
29-févr	14H00	Lacropte	Blis et Born
07-mars	14H00	Lacropte	St Pierre de Chignac
21-mars	14H00	Lacropte	Ladouze
4 et 18-avr	14H00	Lacropte	Sera précisé
02-mai	09H00	Lacropte	Tuillière
16-mai	09H00	Lacropte	Milhac
30-mai	09H00	Lacropte	Les Eyzies / Sireuil
06-juin	09H00	Lacropte	Jadouille
20-juin	09H00	Lacropte	Pique Nique

CLUB "PEINTURE" et "TRAVAUX D'AIGUILLE"

Sylvie DAURIAC 06 22 45 07 59

Local des associations - Lacropte

LES 1er ET 3ème MARDIS DE 14H30 à 17H00

CLUB "SENIORS" (Gérard CHAPLAIN)

06 45 64 71 96 05 53 05 44 25

Local des associations – Lacropte

TOUS LES JEUDIS A PARTIR DE 14H00

CLUB - YOGA (Jean Michel CHINOUILH) 06 76 55 54 99

et QI-GONG (Jean Guy TOURNAFOND) 05 53 13 28 40

Ecole de Lacropte

LES LUNDIS DE 18 H45 A 20 H

sous réserve d'un nombre de participants suffisant
le cours sera annoncé par mail.

CLUB "OCCITAN" (Marie Laure MARTY)

06 84 88 00 53

Local des associations - Lacropte

LES LUNDIS A PARTIR DE 20 H15 (sauf vacances scolaires)

CLUB "PETIT PATRIMOINE COMMUNAL"

1 Réunion / Trimestre sur convocation

Viviane CELERIER 06 34 27 28 19

Pour toutes les activités :

adhésion unique association obligatoire : 10€/ personne par an
condition particulière YOGA : + 10€/mois

Pour tout renseignement, suggestion ou adhésion s'adresser :
animateur/club ou 06 15 59 44 55 ou 06 48 68 88 55

SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE DE LACROPTTE

Suite à notre assemblée générale du 3 août 2019, notre bureau se présente comme suit :

Président : PAYEMENT Bruno

Vice-président : PAYEMENT Bernard

Vice- président : MONTORIOL François

Trésorière : BOUCHER Simone

Secrétaire : TEILLET David

TRANSMETTRE NOTRE PASSION A UN JEUNE

Eh oui, le temps faisant son œuvre, nos grands limiers, nos légendes locales dont le nom vient raviver le souvenir de si belles journées ou simplement ces bons chasseurs qui on fait courir tant de capucins, de garennes, et de chevreuils commencent aujourd'hui à fatiguer et si on veut que notre passion se perpétue, on se doit de former la relève.

Comment déclarer nos jeunes ? Ah ! En voilà une question qui revient souvent ! Comment former la nouvelle génération, la génération de demain, celle qui perpétuera notre passion et donnera une nouvelle énergie au groupe ?

On ne parlera pas ici de sélection, de génétique, ce serait difficile. Ce qui nous intéresse ici est de savoir comment transmettre le virus de la chasse, le goût de la quête, le plaisir des pas, comment transmettre cette passion qui nous fait traverser les épines et les ronciers les plus noirs, qui nous fait courir les bois par ces journées si grises, si froides et si humides...

Pour essayer de répondre à cette question, dans un premier temps, il serait bon de faire le tour de nos pratiques, de notre mode de chasse actuel et d'essayer de nous souvenir de ceux que nous étions quand nous avons commencé à chasser, quand nous même nous nous sommes déclarés.

Oui, vous l'avez compris, nous ne parlerons pas ici de chiens car bien persuadés que vous n'avez plus rien à apprendre sur la façon de déclarer un jeune chien. Par contre, si on fait le tour de nos cabanes, on se rend vite compte qu'il y a de moins en moins de jeunes chasseurs. Il serait temps de se demander pourquoi.

Cherchons dans notre mémoire, essayons de nous souvenir de ce qui nous a fait aimer la chasse et peut-être se dessinera-t-il alors dans nos esprits ce qu'il faut faire ou ne pas faire si on veut donner envie de chasser aux jeunes.

Il est difficile de généraliser, chacun a sa propre histoire. On peut, ensemble, en retrouver les grandes lignes.

Pour beaucoup d'entre nous, ça a commencé enfant, en trainant nos bottes derrière notre père ou notre grand père. Votre mémoire comme la mienne, garde de ces débuts de la chasse des images à la Pagnol de « La gloire de mon père ». Rappelons-nous cette fierté d'être initié par les grands, de voir les adultes que l'on respecte, que l'on envie, nous expliquer la nature, nous dévoiler ses secrets, nous compter les ruses du capucin qui se gîte, nous expliquer comment approcher les palombes, nous enseigner la technique pour appeler les canards. Quel bonheur de découvrir la nature avec la fierté d'être l'héritier d'un savoir, d'une culture, d'une manière de vivre, ne plus être spectateur mais sentir qu'on fait partie de ce tout, que l'on en est devenu un maillon.

**La saison de chasse se terminera pas notre
traditionnel repas annuel programmé le 29
mars 2020.**

Le président et son bureau.



Quelles sont les sanctions en cas de maltraitance d'un animal ?

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Plusieurs sanctions pénales sont prévues en cas de mauvais traitements, d'abandon, de sévices graves et d'atteintes à la vie ou à l'intégrité de l'animal. Mauvais traitements

De quoi s'agit-il ?

Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

Il est interdit d'infliger des mauvais traitements à un animal domestique ou un animal sauvage apprivoisé ou tenu en captivité.

Il est interdit :

- de priver un animal de nourriture et d'eau,
- de laisser un animal sans soins en cas de maladie ou de blessure,
- de placer et de maintenir un animal dans un habitat ou un environnement susceptible d'être une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents. **Cela vaut notamment lorsque l'habitat est trop petit, n'offre pas des conditions climatiques supportables par l'animal ou comporte des matériels, installations ou agencements inadaptés à l'animal, d'utiliser, sauf en cas de nécessité absolue, des dispositifs d'attache, de contention, de clôture, des cages ou tout mode de détention inadaptés à l'animal ou de nature à provoquer des blessures ou des souffrances.**

Sanctions

Toute personne qui élève, garde ou détient un animal et qui ne respecte pas ces obligations encourt une amende de 750 €.

La personne qui inflige, volontairement, sans nécessité, publiquement ou non, des mauvais traitements à un animal, autres que ceux listés ci-dessus, encourt une amende de 750 €.

Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

À noter : un mineur âgé de moins de 17 ans ne peut pas acquérir un animal de compagnie sans le consentement de ses parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale.

Organismes à contacter

En cas de maltraitance ou d'abandon, il faut contacter :

- les autorités (gendarmerie, commissariat de police, services de la préfecture, ...), et/ou les services vétérinaires de la direction départementale de protection des populations, et/ ou une association de protection animale.

Abandon

L'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité est puni d'une peine allant jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Il peut prononcer également, à titre complémentaire :

- l'interdiction, définitive ou non, de détenir un animal, et l'interdiction, pour 5 ans maximum, d'exercer l'activité professionnelle qui a permis de préparer ou d'effectuer l'abandon

Sévices graves et actes de cruauté

La personne qui exerce, publiquement ou non, des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, encourt :

- 2 ans de prison,
- et 30 000 € d'amende.

Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Il peut prononcer également, à titre complémentaire :

- l'interdiction, définitive ou non, de détenir un animal, et l'interdiction, pour 5 ans maximum, d'exercer l'activité professionnelle qui a permis de préparer ou de commettre les sévices et actes de cruauté.

Atteintes à l'intégrité et à la vie d'un animal

Blessé ou tuer un animal involontairement est puni de 450 € d'amende. Cela vaut que la blessure ou la mort soit causée par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou non respect d'une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi.

La personne qui tue volontairement un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité, sans nécessité, publiquement ou non, encourt une amende de 1 500 €. En cas de récidive, la personne encourt une amende de 3 000 €.

L'ECHO DES REGISTRES...



Mariages...

Félicitations à :

MONTAGUT Idhaïs, Aglaë
et **CASAS** Anthony, Fernando,
Jean-Pierre, le 19 octobre

GANCHEVA Aneta, Angelova
Et **MARTINS PALMEIRA**
Patricio, le 9 novembre



Naissances

Bienvenue à :

MONDOU Auriane, Anna , née le 3 février.

LAJAUNIAS Lucy, Emi , née le 26 mars.

DAZAT Tom , né le 28 août.

MAURY Aubin, Philippe , né le 15 septembre



Décès...

Condoléances aux familles de :

DA SILVA Mario José, le 03 février

DOIDEAU Jean-Claude, le 20 mai

SANTRAN Andréa décédée, le 5 juin

FRENTZEL Martine, Jacqueline, le 12 juin

MAUFRANGEAS Elise, Adeline, le 1er juillet

GUIMBEAU Nitha, le 28 janvier

BONNET Gabrielle, le 18 mars

LEYMARIE Yvonne, le 15 mai

BARREAU Marcelle, le 26 juin

PIAMIAS Rolande, le 6 septembre

BOUCHER Honoré, le 24 novembre

EXCUSEZ NOUS MARCELOU !

Quel oubli !

Dans notre journal, l'an dernier, nous avons oublié d'écrire que Monsieur Marcel LATEYRIE nous avait quittés...

Et pourtant quel brave homme c'était...
Toujours sympathique avec tout le monde...
Bon, c'est vrai qu'il fallait souvent attendre
pour voir finir son chantier.

Mais c'est qu'il en a construit des maisons
sur notre commune...depuis 1955.



On ne peut pas
être partout à la fois !

Mais depuis le paradis
des maçons, où il ne
peut manquer d'être
(avec son épouse aussi
gentille que lui)
c'est sûr qu'il nous a
pardonné cet oubli!



Café Gourmand



Journal Municipal - N°6 dec 2019

LA MAIRIE vous accueille

Le Mardi : de 14 h à 18 h
Le Mercredi : de 14 h à 15 h
Le Jeudi : de 14 h à 18 h
Le Vendredi : de 14 h à 18 h
Le Samedi : de 9 h à 12 h

☎ : 05 53 06 72 46
Télécopie : 05 53 35 22 29

mail : mairie.lacropte@gmail.com

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE vous accueille les

Mardi : 14 h à 17 h
Mercredi : 14 h à 15 h
Jeudi : 14 h à 17 h
Vendredi : 14 h à 17 h
Le Samedi : 9 h à 12 h



☎ 05 53 06 70 20

Pour : Retraits et Dépôts d'espèces, de colis,
lettres recommandées
Achats de timbres, enveloppes et emballages